

L'an deux mille vingt et deux le **09 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de la commune de AUBAS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Mme Valène DUPUY, Maire. La convocation a été établie et affichée le 16 Août 2022.

PRESENTS : Mr BODIN Jean-Michel, Mme DUPUY Valène, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élixa, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine, Mr TRIGNOL François.

EXCUSÉS : Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr CHANET Jean-Pierre, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laetitia.

ABSENTS : Mr BENOITON Olivier.

PRCURATIONS : Mme BON Amélie, M. CHANET Jean-Pierre, Mme DELTEIL Stéphanie, M. GALINAT Arthur, M. GENEAU Philippe, Mme LE DIGABEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : DARZACQ Vanessa

2022-034	Création de poste Agent administratif temps non complet	Ajournée
2022-035	Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2021 (SMDE24)	Actée
2022-036	Délibération portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population	Ajournée
2022-038	Modification du temps de travail portant suppression et création d'emploi au tableau des effectifs - adjoint administratif ppal 2ème classe Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-039	DM complémentaire n° 2 – Amortissement - Budget Logements sociaux 2022 Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-040	Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-041	Dissolution du SIVS, transfert de personnel et transfert de l'actif/passif. Votants : 14 Pour : 14	Adoptée
2022-042	Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne Votants : 14 Pour : 14	Adoptée

Fait à AUBAS pour affichage et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 09 septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT

Le Maire,
Valène DUPUY

Le secrétaire de séance,
Vanessa DARZACQ




A compter du 1^{er} septembre 2022 et conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, nous vous informons que la liste des délibérations sera uniquement disponible en mairie en format papier, ou sur le site internet.